

## Règlement de la course

**Art 1.** Les épreuves sont ouvertes à tous concurrents licenciés FFA ou non.

**Licenciés FFA :** vous devez noter votre n° de licence, de la saison en cours, au moment du retrait du dossard le jour de la course ou fournir une photocopie en même temps que le bulletin d'inscription.

**Non licencié ou licenciés autres fédérations :** vous devez avoir en votre possession, un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied, en compétition, datant de moins d'un an et fournir à l'organisation une photocopie certifiée conforme par vous-même du certificat médical.

**Art 2.** Les organisateurs sont assurés par une responsabilité civile souscrite auprès de **AIAC courtage**. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement.

**Art 3.** Les organisateurs ou services médicaux pourront pendant la course stopper tout participant pour raison médicale. Un poste de secours sera prévu à l'arrivée ( Ambulances Ortilion ).

**Art 4.** Le retrait des dossards et les inscriptions sur place pour les courses s'effectueront à partir de 8h30 au niveau de la mairie de Vendresse.

**Art 5.** Les inscriptions sont à adresser par courrier jusqu'au 3 mars 2023 et le règlement s'effectue par chèque à l'ordre de « la VENDRESSOISE » à : **Association la Vendressoise, 23 rue du muguet 08090 Saint-Laurent.**

Course 1 : semi-marathon.....15 €\*  
Course 2 : relais ( par équipe de trois ).....24 €\*  
Courses 3,4 et 5..... gratuit

**Art 6.** 10h00 Course 1 : Semi-marathon ( né(e) en 2005 et avant )  
10h00 Course 2 : Relais ( né(e) en 2007 et avant )  
Départ avenue Pol BOUIN près du stade et arrivée au carrefour des rues de l'église et de la gare.

12 h 00 Course 3 ( 500 m ) né(e) en 2014 et après.  
12 h 10 Course 4 ( 1000 m ) né(e) en 2012 et 2013.  
12 h 20 Course 5 ( 1500 m ) né(e) de 2008 à 2009.

**Art 7. Parcours** fléché de 21.1 km **mesuré officiellement à effectuer** sur trois boucles identiques. Chaque intersection sera surveillée par des signaleurs qui régulariseront la circulation. Les kilomètres seront indiqués au sol. Les courses des jeunes s'effectuent sur une ou plusieurs boucles dans les rues de VENDRESSE ( selon la catégorie ).

**Art 8. Ravitaillements :** deux par boucle pour le semi et le relais, plus un à l'arrivée.

**Art 9. Récompenses :**

**Courses jeunes :** Médailles à tous les arrivants et coupes aux 3 premiers de chaque catégorie.  
**Relais :** Coupes, primes et/ou récompenses aux meilleures équipes **constituées de trois athlètes, en fonction du nombre d'équipes classées par catégorie** (classement homme, féminine, mixte, famille et village des Crêtes).

**Primes aux records homme ( 1h10'02" ) et femme ( 1h27'46" ).**

**Un classement et des récompenses spécifiques seront mise en place pour les équipes représentant l'un des villages de la Communauté de Communes des Crêtes Pré-ardennaises si cela et mentionné sur le bulletin d'engagement et selon le nombre de participants.**

**Semi-marathon :** Coupes, primes et/ou récompenses aux meilleurs masculins et féminines en fonction du classement individuel scratch, par équipe ( sur 5 coureurs ) et selon la catégorie.

**Primes :** **Scratch homme :** 100€/75€/60€/45€/30€/ puis 30€/20€/20€/15€/15€ si 150 arrivants et plus  
**Scratch femme :** 100€/75€/60€/45€/30€  
**Primes aux records homme ( 1h09'40" ) et femme ( 1h23'30" )**  
Souvenir à tous les arrivants.

**Art 10. Renseignements :** Tél : 03/24/32/79/56 ou 06/35/58/98/23 ou [hubert.perignon@gmail.com](mailto:hubert.perignon@gmail.com)  
Site : <http://lavendressoise.wifeo.com>

**Art 11.** Tout le s moyens d' aide à l'athlète sont interdits et passible de disqualification ( écouteur, smartphone, bâtons de marche, chien, ... )

**Art 12.** Tout(e) concurrent(e) autorise l'organisateur ainsi que ses ayant droits tels que média et partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la manifestation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires, sans contre partie financière.

\* avec une majoration de 2 euros le jour de la course.

## Bulletin d'inscription

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Année de naissance : \_\_\_\_\_

Sexe : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Licencié(e) FFA  Pass running  Non licencié(e)

N° licence ou pass : \_\_\_\_\_

Club, entreprise ou association : \_\_\_\_\_

**Course 1 (\*\*)** : Semi-Marathon label FFA régional à 10h00.....15 €  
( né(e) en 2005 et avant )

**Course 2 (\*\*)** : Relais 3 X 7 km en équipe à 10h00.....24 €  
( né(e) en 2007 et avant )

Challenge village des Crêtes Nom du village : \_\_\_\_\_  
( récompense spécifique ) ( lieu du domicile des relayeurs )

Club, entreprise ou association : \_\_\_\_\_

NOM de l'équipe : \_\_\_\_\_

	NOM	Prénom	Sexe	Année de naissance	N° Licence
Relais 1					
Relais 2					
Relais 3					

**Je confirme avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses. Je joins à mon bulletin d'inscription une photocopie certifiée conforme du certificat médical de non contre indication de la pratique de la course à pied, en compétition, ou la photocopie de ma licence FFA.**

**Attention !** Signature du participant,  
responsable de l'équipe  
( ou parents pour les mineurs )